



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Résen
au
Monite
belge



21058453

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

06 MAI 2021

Le Greffier

N° d'entreprise : 0875 560 996

Nom

(en entier) : ATRYA BELGIUM

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : rue de Montigny 57 Z, 6200 Châtelineau

Objet de l'acte : Renouvellement mandat commissaire

Extrait des décisions de l'actionnaire unique agissant en lieu et place de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2021:

1. Renouvellement mandat commissaire

Vu que le mandat du commissaire de la société expire à l'issue de cette assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels clôturés au 30 septembre 2020, l'actionnaire unique décide, sur proposition du conseil d'administration, de renouveler le mandat de DGST & Partners - réviseur d'entreprises – bedrijfsrevisoren SRL, ayant son siège à Avenue Emile Van Becelaere 28 A, boîte 71, 1170 Watermael Boitsfort (Bruxelles), numéro d'entreprise 0458.736.952 (RPM Bruxelles), représentée par son représentant permanent Monsieur Michaël De Ridder, réviseur, en tant que commissaire de la société pour une période de trois exercices, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels clôturés au 30 septembre 2023.

2. Nomination mandataires spéciaux – formalités

L'actionnaire unique décide ensuite de désigner comme mandataires spéciaux, avec pouvoir de substitution et chacun agissant individuellement, Monsieur Patrick Geeraert, Madame Virginie Ciers, Madame Hannelore De Ly, Mademoiselle Eveline Mannaerts et Mademoiselle Guusje Huijbregts du cabinet d'avocats KPMG Law SRL, ayant son siège à 1930 Zaventem, Luchthaven Brussel Nationaal 1 K, afin d'accomplir toutes les formalités concernant la décision susmentionnée, y compris mais non limitée à, la rédaction, la signature et le dépôt des formulaires de publication au greffe du tribunal de l'entreprise compétent en vue de la publication aux Annexes du Moniteur belge.

Pour extrait conforme,

Guusje Huijbregts
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/05/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).